



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Règlement numéro V700-2021-02

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 17 mai 2021, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V700-2021-02	Règlement amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux et son amendement (Tarification urbanisme)	Modifications apportées au: <ul style="list-style-type: none">- coût de base des coupes de bordures- Coût du permis pour les bâtiments accessoires pour un usage agricole- Coût pour une demande d'avis préliminaire

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, et accessible sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 21 mai 2021

**Patrice de Repentigny, notaire
Greffier**